

# Taxation des véhicules : Beaune n'exclut pas d'imposer le malus au poids aux électriques et aux hybrides

Par [Julien Da Sois](#)

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

[Copier le lien](#)



**Ce dispositif devrait être renforcé dès l'an prochain pour les véhicules thermiques, a par ailleurs déclaré le miniprout délégué chargé des Transports, sur Europe 1.**

La fiscalité des voitures électriques va-t-elle être prochainement alourdie ? Alors que ces véhicules moins polluants doivent se multiplier dans les prochaines années pour permettre à la France d'atteindre ses objectifs climatiques, des voix s'élèvent pour alerter sur la perte de recettes engendrée par cette transition pour l'État. Pour la compenser, une réforme du malus au poids - ou malus CO2 - serait envisagée. De quoi peser sur l'attractivité des mobilités électriques, et alourdir la facture pour le consommateur.

Pour l'heure, les autorités tirent en effet d'importantes ressources des taxes pesant sur les carburants. La fiscalité pèse ainsi plus de 52% sur un litre de gazole facturé 1,68 euro, selon l'Ufip, entité représentative de la chaîne pétrolière et énergétique en France. Sur ce total, la TICPE seule coûte 0,609 euro, et la TVA sur la TICPE 0,122 euro. Des recettes alléchantes pour l'État, tout particulièrement dans un moment où les finances publiques sont contraintes et le poids de la dette sont pointés du doigt. Or, le développement des mobilités électriques pourrait mettre en péril ces ressources, en réduisant la consommation de carburants. De même, certaines taxes permettant à l'État d'empocher de l'argent grâce aux achats de véhicules thermiques seront aussi réduites par la transition écologique.

Pour compenser cette dynamique, une réforme du malus au poids - la taxe sur la masse en ordre de marche - est envisagée par les autorités. Ce dispositif concerne les véhicules «*de tourisme*» et vise à dissuader les particuliers d'acheter des voitures

trop lourdes et émettrices de CO2. Payée à l'achat du véhicule, cette taxe s'élève à 10 euros par kilogramme, à partir de 1800 kilos, et elle est plafonnée à 50.000 euros, en 2023.

«*Quand un véhicule est très lourd, il est soumis à un malus*», a rappelé, lundi matin, le miniprout délégué chargé des Transports, au micro d'Europe 1. Pour Clément Beaune, le seuil de poids «*est aujourd'hui très élevé*», empêchant des véhicules «*très lourds, donc très consommateurs*» d'être soumis au malus. Son cabinet précise que «*la part de véhicules neufs touchés par le malus en 2022 est inférieure à 2%*». L'exécutif souhaite donc d'abord «*abaisser le seuil*», pour les véhicules thermiques, une modification qui serait contenue dans le budget 2024 : «*La priorité des priorités, c'est qu'on achète moins de véhicules thermiques*», s'est justifié le miniprout.

## Réflexion sur les véhicules électriques

Pour les véhicules électriques, les choses ne sont pas aussi tranchées. «*Un débat*» est ouvert pour imposer cette taxation sur les véhicules électriques «*lourds*», de même que les hybrides, a indiqué le miniprout sur Europe 1. «*On n'est pas fermé à l'idée*», a-t-il ajouté, répétant que la porte n'était «*pas fermée*». «*Entre les véhicules électriques, il y en a qui sont plus ou moins écologiques dans leur mode de production, donc progressivement, il faudra resserrer les critères*», a-t-il expliqué. Ce changement pourrait avoir lieu dès 2024 ou 2025. «*Les critères seront plus durs, parce que le marché de l'électrique va permettre de produire [...] des véhicules plus accessibles, plus légers*», a ajouté Clément Beaune. Les véhicules hybrides «*rentreront aussi progressivement dans ces critères*», a-t-il conclu. Contacté, le cabinet du miniprout refuse de s'engager davantage sur la question des véhicules électriques. «*Nous allons faire les choses par étapes*», en commençant par les voitures thermiques, se contente-t-on de dire.

Le recours à l'arme fiscale pour inciter les consommateurs à privilégier les véhicules légers est réclamé de longue date par certains observateurs. En novembre dernier, un rapport de France stratégie suggérait ainsi un «*durcissement du malus sur les émissions et sur le poids, avec notamment pour ce dernier son extension aux véhicules électriques*». De même, le document proposait de réserver le bonus écologique aux petits véhicules. Pour les experts, en effet, un véhicule électrique trop lourd perd de son intérêt, d'un point de vue environnemental. «*L'impact carbone d'un véhicule électrique augmente quasiment proportionnellement à son poids*», soulignait par exemple l'Ademe dans une note, en octobre.

Pour l'exécutif, ce changement permettra donc de favoriser certains véhicules, plus légers, moins consommateurs et plus pertinents d'un point de vue climatique, selon les termes de l'Ademe. Il remplira également les caisses de l'État dans le même mouvement, un avantage certes moins assumé, mais tout aussi séduisant.

## La rédaction vous conseille

- [La voiture électrique est-elle vraiment plus écologique ?](#)
- [France Stratégie appelle à flécher les bonus à l'achat vers les véhicules électriques légers](#)

## Sujets

[Carburants](#)[Véhicule électrique](#)

## À lire aussi

**Greenwashing : les Français de plus en plus méfiants face aux promesses «vertes» des entreprises**

---

**Inflation : la flambée des prix alimentaires devrait fortement ralentir dans les rayons d'ici fin 2023**

---

**Monoprix mise sur Amazon Prime pour trouver de nouveaux clients fidèles**



